Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20260605-D_36_06_84-DE

COMMUNE DE LA RICHARDAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 5 juin 2026

Délibérations

Date de convocation
Le 29/05/2026
Date d'affichage
Le 29/05/26

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie Annexe, Salle Pierre Coudert, à La Richardais, sous la présidence de Monsieur BRAULT Hugues, Maire de La Richardais.

Nombre de conseillers :23

En exercice : 23

***Présents* : 22**

***Votants* : 23**

Etaient présents : Messieurs **BRAULT** Hugues, **MOUGEL** Henri-Luc, **MEHOUAS** Philippe, **MARSAC** Yannick, **MALTRUD** Hervé-Pierre, **HELEUX** Hubert, **VIDEAU** Fabrice, **DUPOIRON** Denis, **COUSTILLET** Yves, **OHIER** Jean-Luc, **PERSON** Olivier, **MEURY** Jean-Jacques et Mesdames **LEROY** Valérie, **GRIGNON-SINAY** Sylvie, **TESSARO** Roselyne, **GARNIER** Nelly, **CARNET** Catherine, **DOGUÉ** Marie-Noëlle, **RANVEL** Roselyne, **GROUALLE** Véronique, **CRISAN-REVOL** Adina et **COSSE-LE GRAND** Corinne

1 Absente excusée : **DUPONT** Clothilde

1 Pouvoir : **DUPONT** Clothilde a donné pouvoir à Roselyne RANVEL

Secrétaire de Séance : Elue à l'unanimité : Madame LEROY Valérie

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission en Préfecture le 08/06/2026 :
Le Maire,
Hugues BRAULT

Délibération n° 26-06-84

➢ Convention SDE35 pour l'effacement de la rue du Gal de Gaulle et rue des Rosiers - tranche 1 (Partie basse)

Suite à la réception de l'APD relatif à l'effacement de réseaux (PE20-0026) Tranche 1 de la rue du Général de Gaulle, il convient de lancer les travaux par l'intermédiaire du SDE 35.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDE35 pour la réalisation des travaux. Au stade de l'APD, les coûts sont de :

- ***Travaux sur le réseau électrique :*** 95 751,21 €
- ***Travaux sur le réseau d'éclairage public :*** 46 039,11 €
- ***Travaux sur les infrastructures de télécommunications :*** 55 466,47 €

Les travaux seront engagés après signature de ladite convention.
Les sommes sont prévues au budget.

M. OHIER prend la parole et souligne l'importance de la question relative aux réfections de voirie dans le cadre de cette opération. Il rappelle que plusieurs rues, et notamment la rue de la Paix, ne devraient pas être impactées par les travaux envisagés.

M. MEHOUAS précise qu'un fourreau a été posé de manière anticipée rue de la Paix afin d'éviter toute dégradation de la chaussée lors de l'intervention.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20260605-D_36_06_84-DE

Il indique également que le démarrage des travaux pourrait intervenir à compter du début du mois de septembre.

Monsieur VIDEAU s'interroge ensuite sur l'état des réseaux d'assainissement dans ce secteur. M. OHIER répond que certains tronçons sont constitués de canalisations en amiante-ciment.

M. MEHOUAS ajoute que les travaux d'enfouissement des réseaux et les opérations de réhabilitation des réseaux d'assainissement ne sont pas compatibles et ne peuvent être réalisés simultanément.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
À La Richardais,
Le 08/06/2026
Le Maire,
Hugues RAULT

